

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE LUNDI CINQ DECEMBRE
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, LELOUIS, MAKHLOUFI,
PASQUINI, RASTOIN, SERRA, SUFFREN
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, MAGNAN, PINTO

Nombre de membres

En exercice : 19
(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)
Présents : 13

Votants : 13

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame CARREGA
Madame TOMASI
Monsieur HEDDADI
Monsieur ROSSI

Date de la Convocation : 25 Novembre 2022

OBJET : Création de quatre emplois permanents à temps complet de responsable adjoint d'agence d'accueil et de services sociaux relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux auprès de la Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits (sans ajustement du tableau des effectifs)

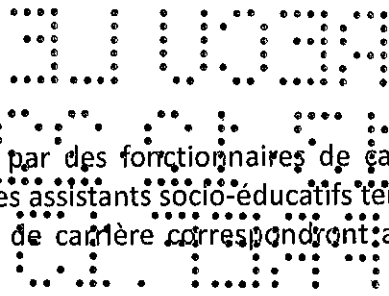
MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est envisagé de créer quatre postes d'adjoint aux responsables d'agence d'accueil et de services sociaux.

En effet, compte tenu de l'accroissement de l'activité des agences d'accueil, il s'avère nécessaire de créer des binômes de direction afin de renforcer notamment la coordination de l'équipe administrative d'accueil, d'assurer un appui technique auprès des équipes et de garantir la continuité de service de la fonction ISO (interventions sociales et orientations).



Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, au sein du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade et au cadre d'emplois concerné.

Conformément aux dispositions de l'article L.313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion à la déclaration de vacance de postes avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnels contractuels sur la base de l'article L332-14, ou le cas échéant des articles L332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ce cadre d'emplois n'est à prévoir.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer quatre emplois permanents d'assistant socio-éducatif territorial à temps complet, pour exercer les fonctions de responsable adjoint d'agence d'accueil et de services sociaux, conformément au tableau des effectifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1, L.313-4, L.332-8 et suivants, L.332-14,
- Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n° 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n° 2021-1879 du 28 décembre 2021 modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n° 21.075 du 9 décembre 2021 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,
- Vu la délibération n°22.004 du 11 février 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein de la filière médico-sociale représentée parmi les personnels du CCAS de Marseille,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Est autorisé le recrutement de quatre assistants socio-éducatifs territoriaux à temps complet, dans les conditions prévues à la présente délibération et selon le descriptif de poste annexé.

MARSEILLE

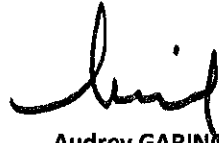
ARTICLE 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

MARSEILLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

MARSEILLE

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

ANNEXE : Descriptif de poste Adjoint au Responsable
d'Agence d'Accueil et de Services Sociaux

Affectation : Pôle Inclusion sociale et Accès aux Droits / Délégation Accueil et Cohésion sociale / Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits

Diplôme / Expérience : Diplôme d'Etat d'Assisant de service social, de Conseiller en Economie Sociale et Familiale ou Educateur Spécialisé

Profil :

- Connaissance approfondie des politiques sociales et des dispositifs gérontologiques et d'insertion
- Expertise sociale
- Goût prononcé pour l'accueil des publics
- Maîtrise de la gestion des conflits
- Maîtrise de l'outil informatique
- Aisance rédactionnelle
- Méthode et organisation
- Capacité d'adaptation
- Organisation et sens des priorités
- Qualités relationnelles (leadership, esprit d'équipe, discrétion)

Mission générale :

- Assister le responsable d'agence dans la gestion globale de l'Agence
- Piloter et coordonner l'équipe administrative d'accueil assurant le premier accueil inconditionnel des publics, dans le cadre de la délégation des missions du responsable

Missions opérationnelles :

- Assurer l'appui technique auprès de l'équipe, notamment des référents administratifs d'accueil en charge notamment du pré-diagnostic des situations et de l'orientation interne et externe des publics, de la gestion des domiciliations, de l'attribution de l'aide d'urgence alimentaire (CAP)
- Assurer la continuité de service de la fonction ISO (Interventions sociales et orientations), en charge de la gestion dématérialisée des signalements de publics en difficulté (boîte Contacts), de l'instruction de dossiers d'aide (Fonds de proximité Eau, micro-crédits personnels, ...) au sein de l'Agence
- Assurer l'appui à la gestion des coffres (CAP), des tableaux de bord et des outils de saisie (logiciel métier)
- Veiller sur la mise en œuvre des nouvelles actions de professionnalisation des équipes administratives dans le cadre du CTAI (en matière d'accueil et intégration) et du Plan Pauvreté (accompagnement à la montée en compétence en matière d'accueil inconditionnel des publics)
- Veiller sur la qualité de service en matière de premier accueil des publics (gestion des réclamations)
- Assurer l'intérim du responsable d'agence durant ses absences et appui à ses interventions en fonction des besoins

